



---

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

---

**Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022**



## Le Budget Primitif

---

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Le budget est construit sur le respect de 5 principes qui font l'objet d'un contrôle budgétaire exercé par le préfet en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :

- Le principe d'**annualité** qui exige que le budget soit défini pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années de renouvellement des assemblées locales.

Toutefois, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales assouplit fortement ce principe en élargissant les mécanismes de pluri annualité.

- Le principe de **l'équilibre réel** qui implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).
- Le principe d'**unité** qui suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. Ainsi le budget du centre d'action sociale est annexé au budget général de la commune.
- Le principe d'**universalité** qui implique que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget et que les recettes financent indifféremment les dépenses. Il s'agit de l'universalité des recettes et cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- Le principe de **spécialité des dépenses** qui consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Conformément au **rapport d'orientation budgétaire** qui vient de donner lieu à un **débat au conseil municipal**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales.

# Sommaire

---

## **1. Balance budgétaire communale 2021**

## **2. Contexte général et grands équilibres**

- 2.1. Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire
- 2.2. Une nouvelle structure de la fiscalité directe locale
- 2.3. Présentation globale du budget primitif 2022

## **3. La section de Fonctionnement**

- 3.1. Les recettes de fonctionnement
- 3.2. Les dépenses de fonctionnement

## **4. La section d'Investissement**

- 4.1. Les recettes d'investissement
- 4.2. Les dépenses d'investissement

## **5. Situation de la dette**

## 1. Balance budgétaire communale 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 11 303 959,52 € 9 222 148,00 € sans le prélèvement	Prévu : 11 303 959,52 €
Réalisé : 8 496 570,96 € Soit 92,13 %	Réalisé : 11 741 399,20 € Soit 103,87 %
<b>Excédent de fonctionnement : 3 244 828,24 €</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 4 357 596,89 €	Prévu : 4 357 596,89 € 2 275 775,37 € sans le prélèvement
Réalisé : 1 705 635,17 € Soit 39,14 %	Réalisé : 1 892 624,07 € Soit 83,16 %
<b>Excédent d'investissement : 186 988,90 €</b>	

RESTES A REALISER (RAR)	
Dépenses	Recettes
1 065 035,00 €	243 123,00 €
<b>Résultat : - 821 912,00 €</b>	
<b>Résultat total de la section d'investissement :</b> 186 988,90 – 821 912 = - <b>634 923,10 €</b>	

Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2022
<b><u>634 923,10 €</u></b>

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2022
<b><u>2 609 905,14 €</u></b>

## 2. Contexte général et grands équilibres

---

### 2.1 Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire:

Le budget communal 2022 s'inscrit toujours dans un contexte de diminution constante des dotations de l'Etat, conséquence directe des engagements budgétaires de la France vis-à-vis de l'Union Européenne en vue de la réduction du déficit et de la dette publique.

Sous l'effet de la péréquation, la dotation forfaitaire devrait en principe être de 0 €, et la dotation de solidarité rurale devrait peu augmenter. Dès lors, leur inscription en crédits budgétaires ne se fera pas dans le cadre du Budget Primitif mais lors d'une prochaine Décision Modificative.

A l'issue (espérée définitive) de 2 années marquées par la crise sanitaire du Covid-19, l'ensemble des activités de tous les services municipaux devaient reprendre le volume et le rythme d'un exercice normal.

C'est pourquoi les recettes et les dépenses de Fonctionnement sont revues à la hausse. Cependant, un élément vient cette année se mêler aux autres données macro-économiques du moment, à savoir l'inflation qui est en passe de retrouver de standards plus rencontrés depuis plusieurs décennies.

En 2022, la problématique consistera donc à préserver à la fois la reprise économique et la section de fonctionnement, afin que les marges de manœuvre financières soient maintenues et, par là même, la capacité de la Commune à répondre favorablement à la demande d'investissements générée notamment par l'augmentation rapide de la population (+ 17,5 % en 6 ans de 2016 à 2022) et les besoins qui lui sont liés en termes d'équipements.

Le recours à un emprunt, au cours de cet exercice, d'un montant d'1,2 million d'€ participera de cette reprise économique, la Ville étant sagement endettée et dotée d'une solide capacité de désendettement.

Après deux exercices 2020 et 2021 marqués par le renouvellement électoral et l'épidémie de Covid-19, cet exercice doit permettre la relance de l'action municipale, aussi bien en études et maîtrise d'œuvre qu'en travaux, avec la finalisation des opérations telles que l'extension du cimetière et la rénovation énergétique et la mise en conformité de Sémaphore, une réflexion plus poussée sur le devenir du Château de la Prade et de son périmètre, ainsi que l'édification programmée du bâtiment destiné à l'Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry.

### 2.2 Fiscalité directe locale et autonomie fiscale de la Collectivité

Comme il a été indiqué lors du vote du Budget 2021, la réforme de la fiscalité directe locale a impacté l'autonomie fiscale communale.

En effet, depuis 2021, le Conseil Municipal ne vote plus que sur 50% de la base « établissements industriels » de la Taxe Foncière Bâti. Celle-ci représentait 58,5 % des bases pour CEBAZAT en 2020, ce qui signifie une réelle baisse de l'autonomie fiscale de notre collectivité, puisque le vote du taux de la TFB ne représentera plus, de fait, que 71 % (42 + 58/2) de ses bases.

La délibération que nous avons prise le 2 décembre dernier, portant suppression de l'abattement fiscal en faveur des immeubles affectés à des activités de recherche industrielle, ne pourra avoir d'effets positifs sur nos ressources qu'à compter de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2022, au-delà de l'inflation qui n'a pas que des effets négatifs, dans la mesure où les bases fiscales existantes sont déjà revalorisées en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH), soit une hausse nominale fixée cette année à 3,4 %, l'estimation prévisionnelle des bases foncières effectuée par les services de l'Etat et retranscrite dans le cadre du document fiscal « état 1259 » entraîne également des recettes supplémentaires.

### 2.3 Présentation globale du budget primitif 2022

(voir tableau récapitulatif page suivante)

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	3 062 873,00	002	Excédent 2021 reporté	<b>2 609 905,14</b>
012	Charges de personnel	5 224 000,00	013	Atténuation de charges	91 000,00
014	Atténuation de produits	30 000,00	70	Produits des services, dom	1 430 350,00
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	5 031 216,00
65	Autres charges de gestion	665 676,00	74	Dotations, subventions	2 729 380,00
66	Charges financières	140 900,00	75	Autres produits de gestion	324 890,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	76	Produits financiers	18 606,00
68	Dotations aux provisions	3 003,00	77	Produits exceptionnels	30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert	512 700,00	78	Reprise pour provisions	845,00
023	Virement section investissement	2 641 020,14	042	Opérations d'ordre de transfert	43 980,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 310 172,14</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 310 172,14</b>

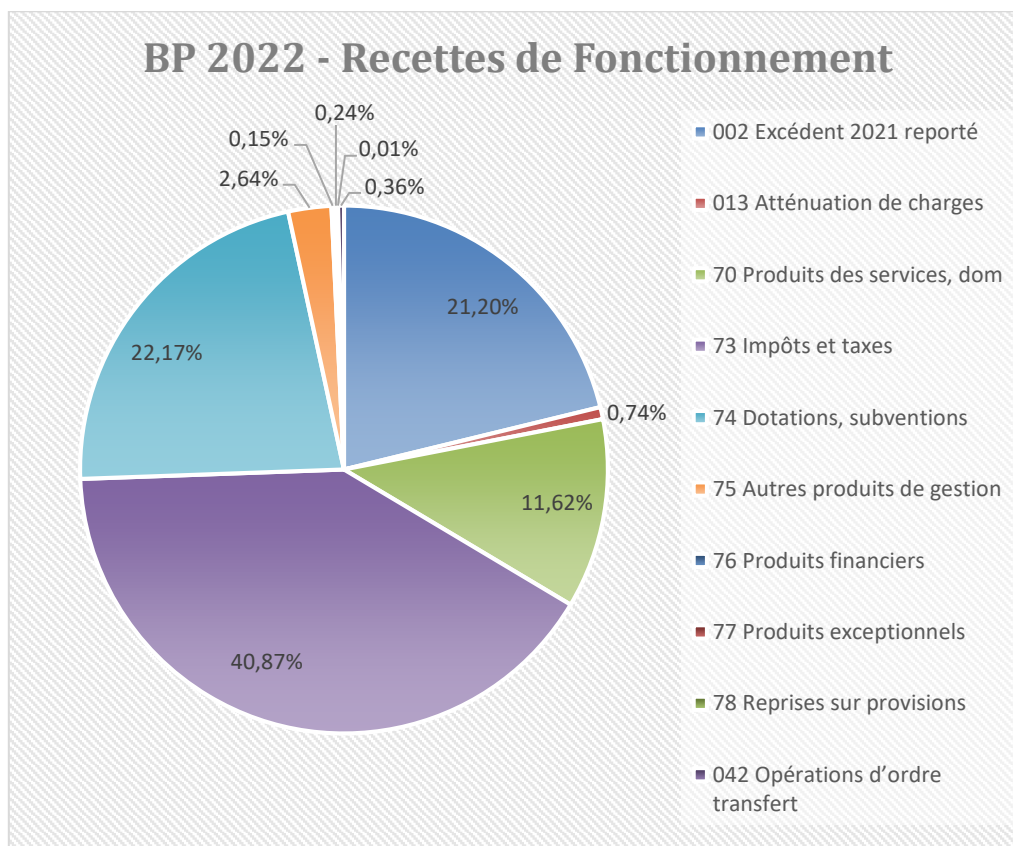
Chap	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits	Chap	Recettes	Restes à réaliser	Crédits
				021	Virement section de Fonct.		2 641 020,14
001	Déficit Invest 2021 reporté		<b>0,00</b>	001	Excédent Invest 2021 reporté		<b>186 988,90</b>
				1068	Excédent de Fonct. 2021 capitalisé		<b>634 923,10</b>
16	Emprunts et dettes assimilées		304 650,00	024	Produits des cessions		199 472,00
20	Immobilisation incorporelles	13 073,00	113 520,00	10	FCTVA		140 000,00
204	Subventions équipement versées	67 510,00	109 369,00	10	Taxe Aménagement		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	922 990,00	2 373 500,00	13	Subventions investissement reçues	243 123,00	443 697,00
23	Immobilisations en cours	61 462,00	1 977 263,14	16	Emprunts et dettes assimilées		1 200 000,00
27	Autres immobilisations financières		160 025,00	27	Immobilisations financières		11 218,00
Op17	La Prade		115 800,00				
040	Opérations d'ordre de transfert		43 980,00	040	Opérations d'ordre de transfert		512 700,00
041	Opérations patrimoniales		119 600,00	041	Opérations patrimoniales		119 600,00
<b>Total</b>		<b>1 065 035,00</b>	<b>5 317 707,14</b>			<b>243 123,00</b>	<b>6 139 619,14</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>6 382 742,14</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>6 382 742,14</b>	

# 1. La section de Fonctionnement

La section de Fonctionnement du budget 2022 s'équilibre à hauteur de **12 310 172,14 €**.

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	3 062 873	002	Excédent 2021 reporté	2 609 905,14
012	Charges de personnel	5 224 000	013	Atténuation de charges	91 000
014	Atténuation de produits	30 000	70	Produits des services, dom	1 430 350
022	Dépenses imprévues	0	73	Impôts et taxes	5 031 216
65	Autres charges de gestion	665 676	74	Dotations, subventions	2 729 380
66	Charges financières	140 900	75	Autres produits de gestion	324 890
67	Charges exceptionnelles	30 000	76	Produits financiers	18 606
68	Dotations aux provisions	3 003	77	Produits exceptionnels	30 000
042	Opérations d'ordre transfert	512 700	78	Reprise sur provisions	845
023	Virement section investissement	2 641 020,14	042	Opérations d'ordre transfert	43 980
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 310 172,14</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 310 172,14</b>

## 1.1 Les recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : 2 609 905,14 €**

Il s'agit de la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2021, une autre partie (634 923,10 €) étant, à due concurrence du déficit d'investissement 2021, capitalisée au compte 1068.

❖ **Chapitre 013 – atténuation de charges : 91 000 €**

Il s'agit des remboursements de salaires versés par l'assurance risques statutaire ou la sécurité sociale, dans le cadre des arrêts maladies, maternité ou accident du travail. Leur estimation est difficile car liée à des paramètres non maîtrisables. Cette recette reste aléatoire, avec une moyenne de recette de 109 804 € sur les 3 derniers exercices.

❖ **Chapitre 70 – produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 430 350 €**

Ce chapitre faisait partie des deux chapitres les plus impactés par la crise sanitaire en 2020 et 2021, avec le chapitre 75 qui sera décrit ci-dessous. Les recettes correspondantes sont en phase de reprise. Il est constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Concession de cimetière	10 000	+0,0 %	
Produits des services culturels (Ecole de Musique, saison Culturelle et festival)	350 000	+35,7 %	Reprise complète des activités
Produits des services à caractère social (RAMPE et structure multi-accueil « Ile aux Câlins »)	302 000	+0,7 %	Reprise complète des activités
Produits des services périscolaires (ALSH, garderie) et de restauration scolaire	484 000	+8,3 %	Même constat pour les services Enfance-Jeunesse, avec également une hausse du nombre d'enfants
Remboursement par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre des conventions de mutualisation et de mise à disposition (espaces verts sur voirie, viabilité hivernale)	283 000	-14,2 %	Remboursement au réel des charges liées à l'exercice de la compétence par la commune. Prévu à la baisse en attendant un recalcul complet des années 2020 et 2021 (Covid19)
Redevance d'occupation du domaine public	1 350	+8,0%	Numericable occupation local Ecole Jules-Ferry.
<b>Total général chapitre 70</b>	<b>1 430 350</b>	<b>+5,51 %</b>	Prévision d'une reprise complète de la plupart des activités.

❖ **Chapitre 73 – impôts et taxes : 5 031 216 €**

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Recettes des impositions directes locales	3 742 263	+6,4 %	Les bases foncières prévisionnelles sont transmises en tenant notamment compte d'un IPCH de +3,4%
Attribution de compensation	804 165	+ 0,0 %	Montant déterminé à la suite de l'évaluation des charges transférées lors de la création de Clermont Auvergne Métropole et du coût des services communs (ADS, etc.) et réajusté en Conseil Communautaire



			avec l'intégration des bilans annuels.
Dotation de solidarité communautaire	<b>219 095</b>	+0,0 %	Son montant reste identique à celui perçu en 2020.
FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources)	<b>26 193</b>	+0,0 %	Il s'agit de la compensation pour perte de recettes occasionnée par la réforme de la taxe professionnelle.
Taxe additionnelle aux droits de mutation	<b>220 000</b>	+22,2 %	Recette dynamique en lien avec la reprise du marché de l'immobilier. Estimation revue à la hausse en fonction du réalisé.
Droits de places	<b>14 000</b>	+0,0 %	Estimation maintenue mais contexte général plus difficile en 2020-2021
Taxe sur la publicité extérieure	<b>4 500</b>	+0,0%	Estimation conforme au réalisé.
<b>Total général chapitre 73</b>	<b>5 031 216</b>	<b>+ 5,4 %</b>	Ressources en hausse liée à la fiscalité locale et additionnelle.

❖ **Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 2 729 380 €**

En 2022, ce chapitre ne prévoira pas, pour la 1<sup>ère</sup> fois, la dotation forfaitaire versée par l'Etat, dont le montant est estimé à 0 €. A sa notification, il sera donc inscrit en même temps que la Dotation de Solidarité Rurale, par Décision Modificative.

Conformément à l'état fiscal 1259, les compensations versées par l'Etat, au titre de l'abattement de 50% des bases de taxes foncières, passent de 2 255 003 à 2 448 033 €.

Pour le reste, le financement du domaine culturel (école de musique, saison et festival de Sémaphore) par la Région, l'Etat, le Département, Clermont Auvergne Métropole ainsi que d'autres partenaires tels que le Crédit Mutuel ou la SACEM sont maintenus à leur niveau de 2021, sauf en ce qui concerne la Fondation Michelin dont la participation financière n'est pas renouvelée en 2022.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Dotation forfaitaire	<b>0</b>		Nouvelle baisse attendue jusqu'à 0, Sera notifiée début avril et reprise dans le cadre d'une DM
Dotation de solidarité rurale	<b>0</b>		Sera notifiée début avril et reprise dans le cadre d'une DM
Autres participations de l'Etat	<b>50 000</b>	+0,0 %	Soutien de la DRAC pour la saison culturelle
Subventions de la Région	<b>66 000</b>	+10,0 %	Soutien financier de la Région pour la saison culturelle et le festival dans le cadre de la scène conventionnée, ainsi que pour le recours à l'apprentissage
Subventions du Département	<b>54 500</b>	+3,8 %	Le soutien du Conseil Départemental en matière culturelle est revu à la hausse pour l'école de musique 16 000 € (saison culturelle 29 000 € et festival 9 500€)
Subvention Clermont Auvergne Métropole	<b>70 000</b>	+0,0 %	Soutien financier maintenu en matière culturelle (convention cadre avec Sémaphore 35 000€, résidences d'artistes 15 000€ et festival 20 000€)
Autres organismes	<b>23 847</b>	-53,0 %	Fin de la subvention de la Fondation Michelin (25 000 €), maintien du Partenariat Crédit Mutuel 15 000€,

			Sacem 5 000 €, auxquels s'ajoutent remboursement de frais de transports piscine par le SMTC 2 800 €, remboursement d'intérêts par Trisomie 21, en baisse avec 1 047 €
Communes membres	<b>17 000</b>	+3,0 %	Remboursement de Blanzat, Châteaugay, Durtol et Nohanent d'une quote-part de charges de fonctionnement de l'école de musique
Etat – compensations au titre des exonérations de taxes locales (TF, TH...)	<b>2 448 033</b>	+ 8,6 %	Compensations TF notifiées via l'état fiscal 1259
<b>Total général chapitre 74</b>	<b>2 729 380</b>	+2,9 %	Baisse due au report de la dotation forfaitaire à la prochaine DM et à l'arrêt de la participation Michelin

❖ **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 324 890 €**

Il s'agit des revenus des immeubles, notamment constitués du revenu des logements communaux, du loyer du site du Pôle de Proximité de Clermont Auvergne Métropole, de la régie publicitaire du magazine municipal mais dont les principaux crédits sont issus des locations de salles du Domaine de la Prade, de Sémaphore et de la Salle des Fêtes au domaine de la Prade. Très impactés par les conséquences durables de la Covid-19 en 2020 et 2021, la tendance 2022 est à la reprise et les crédits inscrits tendent vers l'optimisme.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Locations Sémaphore	<b>25 000</b>	+66,6 %	Reprise attendue des activités
Locations Domaine de la Prade	<b>180 000</b>	+50,0 %	Reprise attendue des activités
Locations Salle des fêtes	<b>25 000</b>	+800,0 %	Reprise attendue des activités
Parking communal Impasse du Pont	<b>3 000</b>	+7,1%	
Bail du site du Pôle de Proximité avec Clermont Auvergne Métropole	<b>19 590</b>	+0,0%	
Bail commercial La Poste	<b>5 000</b>	+0,0%	
Bail SISPA rue des Farges	<b>9 800</b>	+0,0 %	
Régie publicitaire magazine municipal	<b>12 000</b>	-7,7 %	Revu à la baisse au vu du réalisé.
Remboursement charges de la Ville par le CCAS	<b>19 500</b>	+1,0 %	Mise à disposition de personnel communal
Autres recettes dont logements communaux	<b>26 000</b>	+0,0%	Statu quo
<b>Total général chapitre 75</b>	<b>324 890</b>	+39,1 %	Reprise attendue des activités de location

❖ **Chapitre 76 – produits financiers : 18 606 €**

Ce chapitre prévoit l'intégration des montants issus de la convention de remboursement de dette signée avec Clermont Auvergne Métropole le 15 novembre 2017 relative à la quote-part d'intérêts d'emprunt liée aux compétences transférées.

❖ **Chapitre 77 – produits exceptionnels : 30 000 €.**

Ce chapitre est alimenté principalement par des recettes liées aux remboursements des assurances suite à divers sinistres (10 000€) mais également des annulations de mandats sur des écritures passées lors d'exercices antérieurs (20 000€).

Il pourra également intégrer, uniquement en réalisation en cours d'exercice au compte 775, les cessions d'immobilisations qui sont inscrites au budget au chapitre 024, recette d'Investissement prévue mais non exécutée.

❖ **Chapitre 78 – reprises sur provisions : 845 €.**

Ce chapitre est consacré à la reprise des crédits inscrits et réalisés, lors de l'exercice antérieur, au chapitre 68 des dépenses de Fonctionnement, au titre des provisions pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses).

En 2021, le montant a été initialement fixé, sur proposition du comptable public, par la délibération DEL2021-098 du 2 décembre 2021, à un montant de 845,78 €.

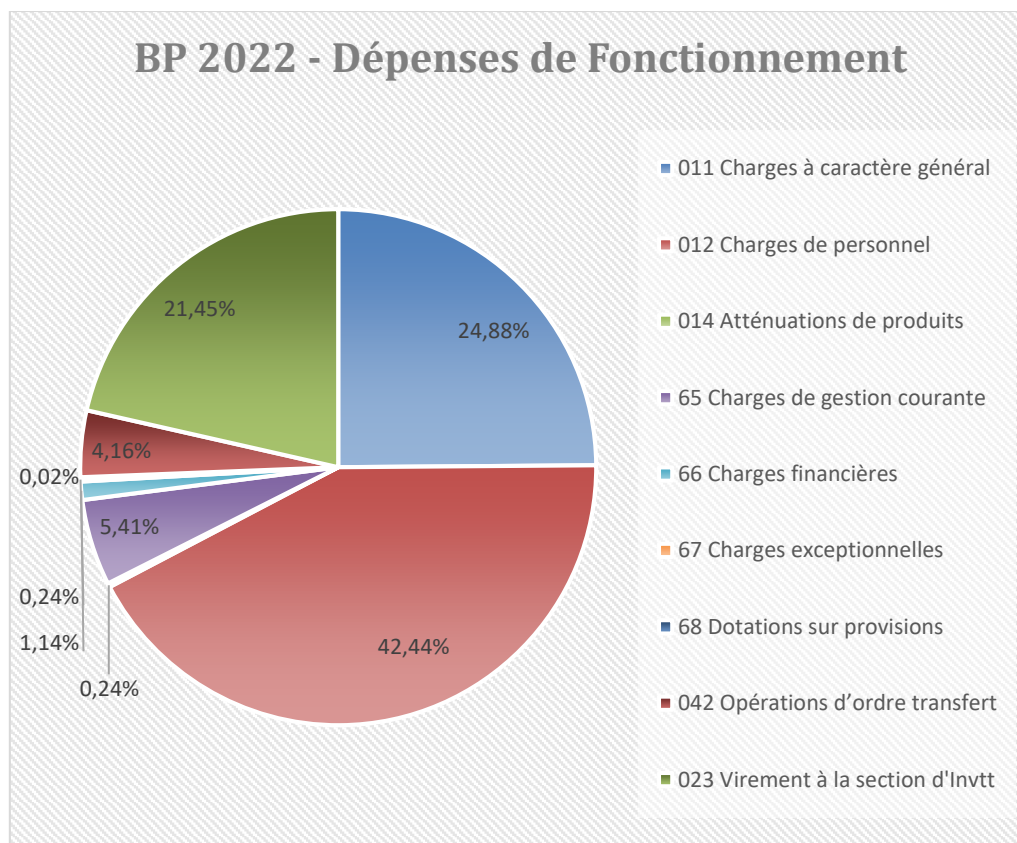
❖ **Chapitre 042 d'ordre - transfert entre sections : 43 980 €.**

Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Il s'agit des crédits correspondant à l'amortissement des subventions transférables au compte de résultat de la commune, c'est-à-dire les subventions reçues de la part de divers organismes (Etat, Département, CAF, Ophis etc), pour le cofinancement des dépenses d'investissement qui font elles-mêmes l'objet d'un amortissement annuel des biens immobilisés, inscrit et réalisé en dépense de Fonctionnement.

### 3.2 Les dépenses de fonctionnement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte d'augmentation de la population et des besoins liés, reste toujours un enjeu primordial.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 – charges à caractère général : 3 062 873 €.**

Ce chapitre est celui qui a été le plus impacté par les effets de la crise sanitaire, avec une baisse très importante des réalisés en 2020 (2 000 602,03 €) et 2021 (2 214 080,69 €), quand les exercices 2018 et 2019 montraient un réalisé moyen de 2 628 993,57 €.

Malgré le travail de fond effectué par les services dans la maîtrise des charges à caractère général, certaines d'entre elles seront toutefois en augmentation lors de cet exercice, liée principalement à la reprise complète des activités (Restauration scolaire, Sémaphore et école de musique, Cébazat événements, animations et manifestations municipales etc), à l'inflation (pour les fluides notamment), aux dépenses d'entretien en lien avec les protocoles sanitaires qui demeurent pour l'instant, l'amélioration des opérations de maintenance des bâtiments et des équipements techniques communaux, existants et/ou nouveaux, ainsi qu'aux exigences élevées de leur maintien en conformité et du respect des normes environnementales.

Le recours de plus en plus systématique à la location ou au crédit-bail plutôt qu'à l'achat, à l'exemple des véhicules électriques utilisés par les services ou de certains logiciels-métiers « hébergés », est également à l'origine de charges supplémentaires, maintenance comprise.

Ce chapitre est constitué notamment des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Achats de prestations de services 6042	<b>530 000</b>	+33,3 %	Les activités de Cébazat Evènements et de Sémaphore sont prévues en dépenses (comme en recettes) avec une reprise espérée complète
Dépenses de fluides et d'énergie 60611, 60612, 60618, 60621, 60622	<b>440 000</b>	+ 5,3 %	Sont concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>dépenses d'eau (50 000€)</li> <li>d'électricité (220 000 €),</li> <li>de gaz (130 000€),</li> <li>de combustibles (15 000€)</li> <li>de carburants (25 000€).</li> </ul> Les activités des services ont repris et les crédits sont inscrits en anticipant une inflation croissante
Alimentation 60623	<b>255 500</b>	+ 3,7 %	Reprise complète d'activité et hausse du nombre de repas.
Fournitures diverses et petits équipements 60628, 60631, 60632, 60636, 6064, 6068	<b>332 138</b>	+ 2,5 %	Malgré le travail de maîtrise de ces dépenses, une hausse des achats de fournitures en lien direct avec les conditions sanitaires, les recrutements et l'inflation
Affranchissement 6261	<b>24 505</b>	-3,7 %	Effets de la dématérialisation mais hausse liée à la distribution du magazine d'information.
Frais de télécommunications 6262	<b>69 090</b>	+ 1,5 %	Offres de marché. Stabilité des prix de téléphonie fixe avec la technologie Centrex, qui permet la continuité technique des services publics pendant les restrictions sanitaires.
Bâtiments 615221	<b>30 800</b>	- 26,7 %	Baisse due à une consolidation des prestations via le recours à des contrats de maintenance à moyenne et longue durée
Contrats prestations de services et locations, contrats de maintenance, honoraires etc. 611, 6125, 6135, 614, 61521, 61551, 61558, 6156, 6182, 6188, 6226, 6228	<b>599 210</b>	+ 18,1 %	Prestations de services diverses (entretien et maintenances des équipements, fourrière animale, prestations informatiques, locations de matériels, véhicules en leasing, numérisation registre état civil, analyse des repas de la cantine, frais notariés, prestation de traitement des déchets verts) avec un impact de l'inflation et le recours croissant à la maintenance.
Primes Assurances 6161, 6168	<b>130 000</b>	+ 0,8 %	Secteur en stabilité.
Communication 6231, 6236, 6238	<b>141 695</b>	+ 3,2 %	Offres de marché, en hausse notamment par rapport à une reprise complète des activités, notamment au niveau culturel.
Fêtes et cérémonies 6232	<b>133 950</b>	+ 1,4 %	Sur le même principe, reprise des festivités et animations municipales et des projets des services (Trina)

Ecoles (crédits de fonctionnement et renouvellement des livres bibliothèque)	<b>37 128</b>	+ 1,4 %	Le budget 2022 propose une augmentation de 1% des crédits affectés par élève, majorée de l'évolution du nombre d'élèves.
Transports collectifs 6247	<b>23 984</b>	+ 0,7 %	Les transports collectifs (écoles, service Enfance-jeunesse) devraient reprendre totalement en 2022
Frais de gardiennage 6282	<b>26 500</b>	+ 12,8 %	Sécurisation des sites et des événements communaux, y compris la saison culturelle, avec la supplémentaire de vérification du passe vaccinal
Frais de nettoyage 6283	<b>46 000</b>	+ 0,4 %	Les prestations de nettoyage des bâtiments concernés (vestiaires notamment) sont impactées par les prescriptions sanitaires imposées par le Covid-19
Versements organismes de formation 6184	<b>30 680</b>	+ 15,1 %	Formations payantes hors CNFPT. Hausse due à la formation des personnels utilisateurs du logiciel de gestion BL-Enfance (nouveaux agents) et Sedit-RH notamment.
Cotisations organismes divers 6281	<b>17 550</b>	+ 4,2 %	Sont compris les cotisations diverses (ex : AMF, ADUHME, APVF, Villes et villages fleuris, G20, SNSS etc.), avec une hausse de cotisations liée notamment à la population croissante et des adhésions nouvelles (Femmes élues du PDD)
Taxes foncières et autres impôts versés 63512, 637	<b>37 500</b>	-8,5 %	Constitué notamment de certaines taxes (foncières, eaux...) et par certains droits sur des manifestations non transférées au chapitre 65. Réajusté au vu du réalisé.
<b>Total général chapitre 011</b>	<b>3 062 873</b>	<b>+ 10,27 %</b>	Hausse basée sur le niveau élevé d'entretien et de maintenances des bâtiments et de leurs équipements, sur une reprise complète des activités des services et des événements municipaux.

#### ❖ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 5 224 000 €.

Les charges de personnel représentent le premier poste de charges de fonctionnement de la collectivité.

Depuis quelques années déjà, l'effort de maîtrise de la masse salariale a été une constante. Cependant, l'accroissement de la population, les nouvelles évolutions réglementaires et les crises sanitaire et économique nécessitent un renforcement des effectifs cette année 2022. Ce qui se traduit par la présentation d'un budget en augmentation, dont le montant ne sera pas identique, comme les derniers l'avaient été, à ceux des exercices 2019 à 2021.

Cette évolution est à mettre en lien avec l'impact du PPCR, dont l'application s'est terminée en 2021 mais dont les effets se font pleinement ressentir, les mesures prises relative à la revalorisation des catégories C, le versement de l'indemnité relative à l'inflation, l'évolution réglementaire concernant la rémunération des auxiliaires de puériculture, ainsi que l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) traditionnellement évalué à environ entre +1% et +2% par an.

La hausse du taux de cotisation et de l'assiette de l'assurance statutaire, la mise en place de nouvelles modalités de régime indemnitaire et du télétravail impactent également défavorablement ce chapitre.

Quant au point d'indice, les dernières augmentations datent de juillet 2016 (+0.6%) et février 2017 (+0.6%). La Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vient d'annoncer son dégel avant l'été, considérant que la France n'a jamais connu une inflation aussi forte depuis 1991. Mais, à ce jour, nous n'en connaissons ni le montant, ni la date d'effet, ni les ressources financières qui pourraient y être associées et donc accordées aux collectivités locales. Toutefois, nous vous proposons de prendre en compte d'ores-et-déjà une hausse de l'enveloppe des charges de personnels en prenant en compte cette évolution quasi certaine.

L'augmentation rapide des besoins toujours liés à celle de la population reste le défi majeur de notre commune, notamment dans le cadre de l'Enfance et la Jeunesse où des recrutements, voire des augmentations de temps de travail ont été rendus nécessaires en 2021 afin d'assurer l'encadrement des enfants. Par exemple, le nombre de repas en restauration scolaire est passé de 38 529 repas en 2014 à près de 70 000 en 2021, le nombre d'élèves a également cru ce qui a conduit au recrutement définitif d'une ATSEM en maternelle en 2021.

De plus, de nombreux postes ont également dû être renforcés pour permettre le respect des protocoles liés à la crise sanitaire qui a également engendré de très nombreuses absences qu'il a fallu, pour certaines d'entre elles, pallier par des recrutements d'agents contractuels.

Les choix organisationnels de la collectivité sont donc indissociables de la maîtrise de cette évolution. Chaque départ à la retraite ou mutation fait l'objet d'une réflexion, chaque évolution de service également, de même que chaque nouvelle compétence ou charge imposées par les textes réglementaires ou les besoins de la population. La maîtrise des dépenses relatives au secteur de l'Enfance et de la Jeunesse sera notamment une priorité tout en permettant de rendre les services indispensables aux familles cébazais. Il est envisagé également un renforcement des effectifs notamment au sein de la Police municipale.

Ce chapitre est notamment constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Autre personnel extérieur 6218	5 000		Nouveau – remboursement partiel des charges du régisseur de l'école de musique de la Vallée du Bédât
Versement transports 6331	60 000	+ 5,8 %	Evolution de la base
Cotisations CNFPT / CDG 6336	60 000	+20 %	Evolution de la base
Rémunération principale, autres indemnités, NBI, SFT, etc. 64111, 64112, 64118	2 983 000	+ 5,1 %	Evolution de la base
Autres rémunérations (intermittents, contractuels, apprentis) 64131, 64138, 6417	499 000	+ 2,9 %	Contractuels en renfort et en remplacement d'agents titulaires (espaces verts, enfance-jeunesse notamment), apprentis, intermittents du spectacle (Culture)
Médecine du travail, pharmacie 6475	25 000	+ 0,0 %	Maintien
Cotisation CNAS 6474	35 000	+ 0,0 %	Maintien de l'offre CNAS au bénéfice des agents et retraités
Cotisations URSSAF 6451	555 000	+ 3,7 %	Evolution de la base
Cotisations Retraite 6453	740 000	+ 5,7 %	Evolution de la base
Cotisation Assurance Personnel 6455	120 000	+ 4,3 %	Evolution de la base
<b>Total général chapitre 012</b>	<b>5 224 000</b>	<b>+ 5 %</b>	Malgré une maîtrise permanente de la masse salariale, une hausse est entraînée par le GVT, le dégel attendu du point d'indice, la reprise complète des activités et les services rendus à une population croissante

❖ **Chapitre 014 – atténuations de produits : 30 000 €.**

Ce chapitre est composé de la contribution de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) estimée à 30 000€ (réalisé 25 647 € en 2021).

❖ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 665 676 €.**

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2022	Evolution par / BP 2021	Commentaires
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	133 500	+1,9 %	Revu par rapport au réalisé 2021
Redevances pour concessions, brevets... droit et valeurs similaires	50 350	+ 16,4 %	Crédits relatifs aux droits SACEM, SACD etc... reprise des activités culturelles
Créances éteintes et non-valeur	4 800	+ 240,0 %	Notification par le comptable public d'une vague d'ANV, pour un montant de 3 731,42 €
Contribution EPF SMAF	16 000	+0,0 %	Frais variables de gestion dus à l'EPF SMAF pour des dépenses engagées sur le patrimoine acquis pour le compte de la Commune
Contribution SIEG	70 000	+0,0 %	Estimé en attente de notification
OGEC Ecole Sainte Cécile	48 500	+ 12,8 %	Estimé - montant 2022 connu après le vote du CA 2021
CCAS	125 000	+0,0 %	La subvention au CCAS est maintenue malgré des excédents pour répondre à la demande sociale.
Subventions associations et autres personnes de droit privé	107 526	+ 10 %	Il s'agit de subventions aux associations, ainsi que pour les troupes en résidence (35 000€) en hausse de 10 000 € (baisse correspondante du c/ 6042) Maintien du soutien au tissu associatif et aux projets portés par les écoles
Charges diverses	65 000	+ 4,8 %	Reversements des inscriptions élèves Ecole de Musique aux communes de Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Durtol.
<b>Total général chapitre 65</b>	<b>665 676</b>	<b>+ 8,2 %</b>	

❖ **Chapitre 66 – charges financières : 140 900 €.**

Ce montant est constitué par les intérêts d'emprunts de la dette communale (134 705 €) ainsi que les charges d'actualisation due à l'EPF SMAF (8 810 €), auxquels il convient d'ajouter, au nom du principe de sincérité budgétaire, les intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts, ces derniers n'ayant pas été tous contractés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.

Pour le budget 2022, les intérêts des emprunts étant en règle générale dégressifs, le montant des crédits prévus au compte 66112 est négatif (- 2 615 €), dans la mesure où il intègre à la fois la contre-passation (négative) des écritures passées en 2021 au titre des ICNE (67 340,91 €) et également la passation des ICNE 2021 (64 721,43 €).

La différence (- 2 619,48 €) est arrondie au 0 ou au 5 directement inférieur afin de ne pas bloquer le paiement des autres dépenses du chapitre 65.



Ce montant négatif, qui est une exception budgétaire et comptable, continuera jusqu'à ce qu'un futur emprunt vienne transformer le volume des ICNE en montant positif d'un exercice à l'autre.

❖ **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 30 000 €**

Ces crédits sont liées à des annulations de titres de recettes sur des exercices antérieurs (10 000 €), l'inscription prévisionnelle d'une somme de régularisations au titre de la mise en place, pour la première année en 2019 et toujours dans le cadre l'évolution des normes budgétaires et comptables, de la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice suivant, pour un montant de 10 000 €, ainsi que d'une enveloppe d'autres charges de 10 000 €.

❖ **Chapitre 68 – dotations aux provisions : 3 003 €**

Comme il a été indiqué, ci-dessus, au sujet du chapitre 78 « reprises sur provisions », la Commune a mis en place en 2021 (délibération DEL2021-098), dans le cadre de l'application du principe de sincérité budgétaire, une provision pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses).

En 2021, le montant était de 845,78 € (prévu 846 €).

Pour l'exercice 2022, dans le cadre d'une nouvelle délibération prise ce jour, il est inscrit, sur proposition du comptable public, un nouveau montant de 3 002,99 € (prévu budgétaire 3 003 €).

❖ **Chapitre 023 d'ordre - virement à la section d'investissement : 2 641 020,14 €**

❖ **Chapitre 042 d'ordre - transfert entre sections : 512 700 €**

Ce chapitre valorise les dotations aux amortissements des biens immobilisés (488 900 €) et des charges à étaler (23 800 € jusqu'en 2023). On retrouve les mêmes crédits en recettes d'Investissement au chapitre 040.

## 2. La section d'Investissement

La section d'Investissement du budget 2022 s'équilibre à hauteur de **6 382 742,14 €**.

	Recettes	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
021	Virement section de fonctionnement		2 641 020,14
001	Excédent 2021 reporté		186 988,90
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		634 923,10
024	Produits des cessions		199 472,00
10	FCTVA		140 000,00
10	Taxe Aménagement		50 000,00
13	Subventions investissement reçues	243 123,00	443 697,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 200 000,00
27	Immobilisations financières		11 218,00
040	Opérations d'ordre transfert sections		512 700,00
041	Opérations patrimoniales		119 600,00
Total		243 123,00	6 139 619,14
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>6 382 742,14 €</b>

	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
001	Déficit 2021 reporté		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		304 650,00
20	Immobilisation incorporelles	13 073,00	113 520,00
204	Subventions équipement versées	67 510,00	109 369,00
21	Immobilisations corporelles	922 990,00	2 373 500,00
23	Immobilisations en cours	61 462,00	1 977 263,14
27	Autres immobilisations financières		160 025,00
Op17	La Prade		115 800,00
040	Opérations d'ordre transfert sections		43 980,00
041	Opérations patrimoniales		119 600,00
Total		1 065 035,00	5 317 707,14
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>6 382 742,14 €</b>

## 2.1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées des chapitres suivants :

<b>Restes à réaliser (RAR) 2021 : 243 123 €</b>
---

Parmi ces restes à réaliser, se trouvent les recettes d'investissement suivantes, qui reposent sur opérations d'aménagement et des dépenses d'investissement qui sont déjà ou seront prochainement réalisées et ordonnancées :

- ✓ Remboursement par l'OPHIS de 10 850 €, au compte 1318, au titre des travaux d'éclairage public et de branchement électrique effectués par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63 ou SIEG63) dans le cadre de la ZAC des 3 Fées, ainsi que 17 340 € au compte 1328 concernant les études réalisées par M. Freydefont pour le compte de la Ville sur ce même périmètre ;
- ✓ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 139 948 € attribuée par l'Etat au titre de la rénovation des gradins de l'équipement culturel Sémaphore ;
- ✓ Subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes de 14 100 € pour la rénovation des menuiseries de l'école maternelle Jules Ferry ;
- ✓ Subvention de 18 346 € du Conseil Départemental aux travaux d'extension du cimetière ;
- ✓ Participation financière de 12 539 € du dispositif « Chaleur + Demain » de Clermont Auvergne Métropole/ADEME à l'étude de faisabilité réalisée pour la mise en place de la géothermie à Sémaphore ;
- ✓ Solde de 30 000 € de la subvention du Centre National de la Musique au titre des dépenses de modernisation des équipements de Sémaphore.

Au-delà des RAR de l'année 2021, le budget 2022 prévoit **6 139 619,14 €** de crédits nouveaux de recettes d'investissements.

❖ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté par anticipation : 186 988,90 €**

❖ **Chapitre 021 d'ordre - virement de la section de fonctionnement : 2 641 020,14 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement.

❖ **Chapitre 024 – Produits de cessions : 199 472 €**

Sont inscrites ici les recettes provenant de vente de terrains ou d'immeubles.

Le budget prévoit notamment la vente des parcelles dont les cessions sont en cours de traitement : AR7 (122 000 €), AH29 (64 532 €), F 567/569 (11 900 €) et AW122 (1 040 €).

❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 824 923,10 €**

Dans le cadre de ce budget, ce chapitre est constitué des recettes issues /

- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), estimé à 140 000 €, avant notification, montant directement lié aux dépenses réelles d'investissement réalisées en 2020,
- de la quote-part de 70% des recettes de taxe d'aménagement, partage en lien avec les transferts de compétences vers Clermont Auvergne Métropole (50 000€),
- d'une partie de l'excédent de Fonctionnement 2021 capitalisé au compte 1068 : 634 923,10 €.

❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 443 697 €**

Sont notamment inscrits dans le cadre de ce budget :

- Remboursement par l'OPHIS de dépenses d'investissements, en études et travaux, réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des 3 Fées : **75 710 €**
- Remboursement d'emprunt par Trisomie 21 pour les travaux du local de la Prade : **20 769 €**
- Travaux de modernisation de Sémaphore : **298 868**
- Au niveau de l'Etat, versement d'une DSIL de 163 868 € au titre de la rénovation énergétique et de la mise en conformité, et d'une subvention de la DRAC (35 000 €) au titre des travaux généraux de rénovation,
- Au niveau de la région Auvergne Rhône-Alpes, versement d'une subvention au titre des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de l'équipement culturel (100 000 €).
- Subvention de l'Etat d'un montant de **48 350 €** au titre du « socle numérique » et de l'achat d'équipement informatiques interactifs à destination des écoles élémentaires.

❖ **Chapitre 16 – Emprunts et assimilés : 1 200 000,00 €**

Afin d'optimiser le recours à ce nouvel emprunt, une mise en concurrence des organismes bancaires sera lancée dès après le vote du budget (voir simulation concernant la dette en fin de rapport).

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 11 218 €**

Ce chapitre prévoit le remboursement de la quote-part d'annuité de dette correspondant aux compétences transférées par Clermont Auvergne Métropole.

❖ **Chapitre 040 d'ordre - transfert entre sections : 512 700 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, à savoir les dotations aux amortissements des biens immobilisés et des charges à étaler.

❖ **Chapitre 041 d'ordre - opérations patrimoniales : 119 600 €**

Il s'agit de crédits, dont on retrouve le même montant en recettes d'investissement au même chapitre, destinés à effectuer les écritures d'ordre suivantes :

- D'une part, 30 000 € pour la régularisation en dépenses définitives des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux, qui vont s'inscrire également en dépenses d'investissement au chapitre 041 (rénovation du système CVC de Sémaphore et construction d'un Accueil Collectif de Mineurs),
- D'autre part, 59 500 € au titre de la rétrocession de parcelles acquises par l'EPF-SMAF pour le compte de la Ville, leur entrée dans l'actif communal s'effectuant par transfert du chapitre 27 au chapitre 21,
- Enfin, 30 100 € destinés à l'intégration, d'une part, des études diagnostiques des toitures des bâtiments communaux, à des opérations de rénovation correspondantes (14 950 €) et, d'autre part, de la parcelle AM401 acquise à titre gratuit en 2019, à l'actif de la Commune (15 150 €).

## 2.2 Les dépenses d'investissement :

<b>Restes à réaliser (RAR) 2021 : 1 065 035 €</b>
---

Par l'intermédiaire de ces restes à réaliser, le budget d'investissement 2022 permettra notamment la finalisation d'équipements structurants tels que la modernisation des gradins de Sémaphore, la finalisation du marché des panneaux électroniques d'information, l'installation de panneaux photovoltaïques au complexe sportif Jean-Marie-Bellime, l'installation et la mise en service de photocopieurs dans les services et les écoles, ainsi que les 1ers frais d'études et d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry.

Les crédits nouveaux permettront quant à eux à la fois la mise en œuvre des premières grosses dépenses liées à des équipements structurants tels que notamment la finalisation de la modernisation et la mise en conformité du bâtiment de Sémaphore, la maîtrise d'œuvre, les études diverses et les travaux de la construction du futur Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry, l'objectif étant de continuer de faire évoluer les équipements publics de notre Ville et d'améliorer la qualité du service rendu à tous les Cébazaires.

Ainsi, au-delà des RAR de l'année 2021, le budget 2022 prévoit **5 317 707,14 €** de crédits nouveaux de dépenses d'investissements.

### 2.2.1 Un programme d'investissement diversifié :

❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €**

❖ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 113 520,00 €**

Le budget prévoit des crédits affectés aux études pour préparer les investissements et les projets de demain, ainsi qu'à des licences et logiciels informatiques.

Sont inscrits les crédits pour :

- Diverses études pour la rénovation de la maison du foot au complexe sportif de la Prade, la réfection des gradins du tennis et la mise aux normes des vestiaires du terrain d'honneur au complexe sportif JM Bellime, le réaménagement d'ensemble du parc Montgroux ainsi que la rénovation de la tour de l'horloge : **26 000 €**
- Les prestations de l'équipe chargée des études, du suivi et de conseil concernant la ZAC des trois fées (recettes équivalents en investissement) : **20 000 €**
- Pour l'ensemble des services, l'achat et l'installation de 90 licences vadesecure et 140 licences antivirus : **12 000 €**
- Pour divers services, l'achat et l'installation de licences perpétuelles Acrobat Pro : **5 200 €**
- Pour la mise en place du socle numérique dans les écoles élémentaires JFerry et PMCurie, l'achat et l'installation de logiciels spécifiques : **16 820 €**
- L'installation d'un logiciel de billetterie en ligne sur le site internet du service Culture : **3 500 €**
- La refonte du site internet de la Ville : **30 000 €**

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 70 115,00 €**

Sont inscrits :

- **5 000 €** sur le compte 20421 pour l'aide financière aux particuliers dans le cadre du plan vélo communal ;
- Dans le cadre de la ZAC des 3 Fées, **8 010 €** sur le compte 2041582 au titre d'un fonds de concours supplémentaire pour l'opération « Eclairage Public – Tranche 4 – Phase 2 – réservations » (505 €) et pour l'opération « éclairage des passages piétons Tranche 3 Phase 2 » (7 505 €) ;
- Hors la ZAC des 3 Fées, **57 105 €** sur le compte 2041582 destinés à financer la rénovation de l'éclairage des terrains de foot du complexe sportif de la Prade et pour l'alimentation basse tension du WC public situé chemin de la Sarre.

❖ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 373 500,00 €**

Sont inscrits dans ce chapitre la majorité des investissements matériels et des travaux envisagés.

En matière de **travaux**, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière :**  
Travaux de reprise de concessions : **9 000 €**
- **Espaces Verts – Parc Montgroux :**  
Curage de l'extension du plan d'eau et création d'un trop-plein : **65 000 €**  
Fourniture et pose de potelets autour du Mémorial : **4 500 €**  
Reprise de la passerelle de l'extension du parc : **109 000 €**  
Réfection du dessus d'une partie du mur du parc : **1 500 €**
- **Complexe sportif Jean-Marie-Bellime :**  
Réfection du système d'arrosage du terrain d'honneur **10 000 €**  
Fourniture et pose d'une nouvelle main-courante **35 000 €**  
Rénovation de l'éclairage du tennis **1 000 €**
- **Écoles :**  
Pour l'école maternelle PMCurie, réfection de la cour avec du sable compacté **4 000 €**,  
Pour l'école élémentaire Jules-Ferry, désamiantage et déconstruction des anciens sanitaires et construction de nouveaux sanitaires **116 850 €**, pose de volets électriques au 1<sup>er</sup> étage **14 000 €**,  
ouverture de fenestrons au rez-de-chaussée **6 000 €**,  
Pour les 2 groupes scolaires, rénovation de la distribution du courant faible **40 000 €**
- **Petite Enfance et Enfance jeunesse :**  
Travaux d'aménagement d'un nouveau RAMPE : **85 000 €**
- **Culture / Sémaphore :**  
Travaux préparatoires et mise en œuvre de la rénovation du système CVC avec une solution géothermique **656 500 €**  
Travaux de rénovation des verrières des couloirs (15 000 €), du grand couloir (18 000 €), de peinture l'accès au balcon (6 600 €), de rénovation du sol et du plafond de la salle Jonque (15 000 €), du plafond de la salle Caravelle (10 000 €), de l'opération ponçage-vitrification-remplacement du parquet de la salle de spectacles (87 200 €) ainsi que le rafraîchissement des petites et de la grande loges (9 000 €) **160 800 €**  
Fourniture et pose de prises RJ45 à l'école de musique **2 500 €**
- **Bâtiments communaux (locaux, logements...) :**  
Remise en état des stalles de l'Eglise **13 000 €**  
Enveloppe de rénovation des toitures **30 000 €** et également celle de la grange mise à disposition de l'association Mémoire et Patrimoine **30 000 €**  
Travaux d'accessibilité de divers bâtiments **10 000 €**  
Rénovation de la couverture de la grange du CAVA **4 000 €**  
En complément des restes à réaliser 2021, **600 €** pour la réalisation du chaînage sur un bâtiment rue des Farges  
Travaux de rénovation d'un logement d'urgence du groupe scolaire JFerry **4 000 €**
- **Sécurité :**  
Travaux de mise aux normes électriques dans divers bâtiments : **30 000 €**
- **Hôtel de Ville :**  
Travaux de rénovation de l'organisation et de l'accessibilité : **40 000 €**  
Rénovation intérieure et extérieure de l'ancien bureau de la responsable du service Enfance-jeunesse : **15 000 €**  
Fourniture et pose de stores vénitiens pour les bureaux du 2<sup>nd</sup> étage : **1 200 €**
- **Autres aménagements :**  
Reprise du chemin de Tracol : **11 500 €**  
Rénovation de la fontaine rue de Sibony : **10 000 €**  
Aménagement d'une nouvelle aire de jeux « City Park » à la Couchet : **74 700 €**

En matière d'équipements, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière - extension :**  
Achat de cavurnes et de plaques cinéraires : **15 600 €**
- **Equipements sportifs :**  
Achat d'un percolateur **300 €** et d'un réfrigérateur pour le Hall Léo Lagrange **1 000 €**  
Fourniture et pose de convecteurs et d'un chauffe-eau dans les locaux mis à disposition de Cébazat Sports **2 200 €**
- **Ecoles :**  
Achat de divers équipements bureautiques et informatiques dans le cadre de la mise en place du socle numérique **102 600 €**  
Achat et installation de capteurs de CO2 dans l'ensemble des classes : **8 000 €**  
Achat de divers équipements (techniques, mobiliers, informatiques...) pour l'école Jules-Ferry : **6 110 €**  
Achat de divers équipements (techniques, mobiliers, informatiques...) pour l'école Pierre-et-Marie-Curie : **9 495 €**
- **Petite Enfance :**  
Pour le RAMPE, achat de divers équipements pour le RAMPE (lave-linge, four, micro-ondes, plaque de cuisson) pour **1 500 €**  
Pour la Crèche, fourniture et pose d'une armoire suspendue en acier inox et de 5 portes de cuisine **4 000 €** et de divers équipements et mobiliers (matériels de cuisine, lit, fauteuil d'allaitement, toboggan et tapis de réception) pour **3 160 €**
- **Maison des Jeunes :**  
Achat de divers matériels techniques : **600 €**  
Achat d'un vidéoprojecteur **740 €**, d'une mallette robotique Thimio **800 €** et d'une tente parapluie **1 000 €**
- **Maison des associations :**  
Achat de divers équipements tels qu'un réfrigérateur pour la salle de convivialité **400 €** et un souffleur de feuilles électrique **200 €**  
Fourniture et pose de cimaises **800 €**
- **Budget écocitoyen participatif : 40 000 €** (ajoutés à 5 000 € de subvention pour l'achat de VAE et 5 000 € de charges de Fonctionnement liées)
- **Sécurité et incendie :**  
Renouvellement d'extincteurs : **4 000 €**  
Achat de 2 caméras piétons pour la Police Municipale **800 €** et d'un booster de batterie **200 €**  
Achat d'un gilet pare-balles pour un nouvel agent de PM **500 €**  
Extension du dispositif de vidéosurveillance – 3<sup>ème</sup> phase : **67 500 €**  
Achat de 2 nouveaux PV électroniques : **2 800 €**
- **Restauration scolaire et Accueil Collectif de Mineurs :**  
Achat de divers équipements et mobiliers (armoire froide, penderie-armoire chauffante, chaises de restauration légères, meubles inox, chariots de service) pour le restaurant scolaire : **15 700 €**  
Divers équipements et mobiliers également pour les autres services Enfance-Jeunesse (ACM, ATSEM etc) : **1 120 €**
- **Culture :**  
Pour l'Ecole de musique, l'acquisition de divers équipements, dont un écran TV de 43" et 3 tableaux numériques, de mobiliers et d'instruments pour l'Ecole de Musique : **15 000 €**  
Pour Sémaphore, l'acquisition de LED dimmables **2 500 €**, de divers équipements (outillage technique, micro-ondes, lave-verres et machine à glaçons) pour **8 570 €**, d'un système de rideaux avec rails **12 000 €**, de mobiliers pour les loges, l'accueil et la cuisine **5 800 €** et d'une signalétique intérieure **2 000 €**

- **Bâtiments communaux :**  
Fourniture et pose d'alarmes anti-intrusion dans les groupes scolaires, à la salle Prugnard et en Mairie **56 000 €**  
Fourniture et pose de baies de brassage informatique dans divers bâtiments **32 000 €**  
Paramétrage et mise en service de l'ADSL au RAMPE **3 400 €**, de la fibre à la Crèche et Cébazat Evénements **500 €** et sécurisation du Wifi de la Mairie **1 600 €**  
Fourniture et pose d'une chaudière dans le logement situé 13 rue du 11 novembre **2 400 €**  
Mobiliers et équipements de base pour le logement d'urgence du groupe scolaire JFerry **4 000 €**
  
- **Aménagements urbains :**  
Achat d'arbres destinés à végétaliser divers sites communaux **15 000 €**  
Fourniture et pose de nouvelles bornes automatiques place de la Halle, cours des Perches et Mairie **30 000 €**  
Mise en place de diverses signalétiques : identification des végétaux au parc Montgroux **8 300 €**, panneaux prairies fleuries **900 €** et panneau de point de vue dans l'espace naturel du parc Montgroux **700 €**  
Réalisation d'abris de stationnement et de bornes pour les vélos **16 300 €**
  
- **Services municipaux :**  
Achat d'un fourgon équipé avec une rampe amovible pour le Centre technique municipal **35 000 €**  
Achat d'un véhicule pour l'école de musique **35 000 €**  
Achat de l'ancien véhicule publicitaire mis à disposition de la Ville **22 000 €**  
Achat de divers équipements pour le Centre technique municipal, en Logistique **3 400 €**, d'une épaveuse et divers matériels pour le service Cadre de vie **37 500 €**  
Achat de drapeaux **2 000 €**  
Achat de divers matériels de nettoyage (dont une auto laveuse au complexe sportif de la Prade 2 800 €, une balayeuse au complexe sportif Jean-Marie-Bellime 3 600 € ainsi que des aspirateurs, nettoie-vitres, chariots, tapis d'entrée, escabeau) pour le service Entretien des locaux **13 510 €**  
Achat et renouvellement de divers équipements informatiques (baies de brassage, PC et téléphones fixes et mobiles, écrans, visualiseurs etc) pour divers services **30 250 €**  
Achat de matériels de téléphonie (fixe, portables, casque) **4 225 €**  
Achat de divers équipements (vidéoprojecteurs, boîtiers sortie HDMI, micros HF) par le service Cébazat événements et vins d'honneur **5 800 €**, de 11 tables pour la salle Méléze **4 620 €**

En ce qui concerne le patrimoine communal, **57 500 €** sont inscrits pour des acquisitions foncières, avec leurs frais notariaux, de terrains nus (15 000 €) et bâtis (15 000 €), ainsi que la rétrocession de parcelles acquises par l'EPF-SMAF pour le compte de la Ville (12 500 €).

#### ❖ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 977 263,14 €**

Pour la maîtrise d'œuvre, les études connexes (contrôle technique, CSPS notamment) et les travaux pour la construction du futur Accueil Collectif de Mineurs sur le site du groupe scolaire Jules-Ferry.

#### ❖ **Opération 17 – Domaine de la Prade : 115 800,00 €**

Cette opération budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement structurantes réalisées sur le site du Domaine de la Prade.

Sont inscrits les crédits suivants :

- Pour la Maison des associations et la Salle des Fêtes, la fourniture et la pose d'une chambre froide à la Salle des Fêtes **(16 000 €)**, d'un système de badges pour l'ascenseur **(1 000 €)**, de bandeaux-ventouses sur la porte principale **(1 500 €)**, de divers équipements informatiques **(33 200 €)** tels qu'un vidéoprojecteur et un système de visioconférence pour l'enregistrement des séances du Conseil Municipal, ainsi qu'un ameublement supplémentaire du bâtiment **(5 000 €)** ;
- Pour le périmètre du service Cébazat Evénements, la fourniture et la pose de prises électriques dans toutes les salles **(2 500 €)**, la rénovation de la porte d'entrée du bâtiment de conférence **(1 500 €)**, de divers équipements informatiques tels que l'installation et le paramétrage d'internet par la fibre **(16 000 €)** et un kit de visioconférence **(2 600 €)** ainsi que l'éclairage extérieur pour la terrasse **(1 500 €)** ;
- Au titre d'autres aménagements : création d'un point d'eau extérieur entre les salles de sport et la salle des fêtes **(1 000 €)**, la réfection de l'entrée et de l'allée d'accès au domaine depuis le



rond-point du 8 mai **(20 000 €)**, la pose d'une barrière d'accès au parking situé allée du domaine **(6 000 €)** et les études relatives à la requalification du périmètre du château et des salles de sport **(8 000 €)**.

#### 2.2.2 Des dépenses obligatoires :

Certaines dépenses viennent, par ailleurs, obligatoirement impacter le budget d'investissement.

##### ❖ **Chapitre 16 – Emprunts : 304 650 €**

L'amortissement des 5 emprunts communaux (293 650 €) en cours, et de l'avance de 55 000 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales en 2018 (couplée avec une subvention du même montant) pour le financement de la Maison des Jeunes, remboursable sans intérêts sur 5 ans (11 000 € par an – dernier versement en 2023).

##### ❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 160 025 €**

Il s'agit des participations versées à l'EPF SMAF AUVERGNE relative aux acquisitions foncières réalisées pour le compte de la Commune.

##### ❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 39 254 €**

Est inscrite le versement de l'attribution de compensation « Investissement » au profit de Clermont Auvergne Métropole déterminée dans le cadre des transferts de compétences.

##### ❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 43 980 €**

Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes de fonctionnement et concerne l'amortissement des subventions d'équipements reçues.

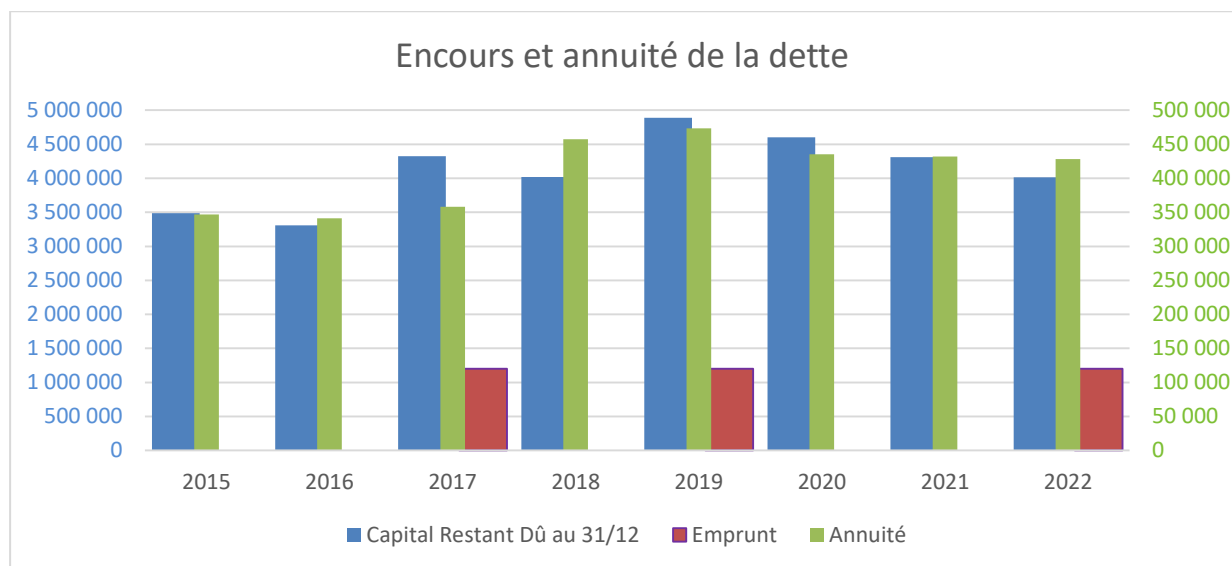
##### ❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 119 600 €**

Ce chapitre est l'égale contrepartie du montant inscrit en recettes d'investissement sur le même chapitre 041.

### 3. Situation de la dette

#### 3.1 Capital restant dû (CRD) :

Le Budget Primitif 2022 prévoit le recours à un emprunt d'un montant d'1,2 M€. La projection concernant le capital restant dû est la suivante :



#### 3.2 Détail de l'encours de dette (en €) :

A ce jour, la dette communale est constituée de 5 emprunts en cours d'amortissement auprès de 5 établissements, auxquels s'ajoute un prêt sans intérêts de la CAF, pour un montant de 55 000 €, destiné au financement de la Maison des Jeunes et remboursable sur 5 ans (11 000 € de 2019 à 2023), pour une évolution de l'endettement et de la capacité de désendettement de la Ville qui s'établit comme suit :

Année (au 31/12)	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 Pré CA	BP 2022
<b>CRD</b>	<b>3 306 736</b>	<b>4 322 739</b>	<b>4 017 224</b>	<b>4 890 124</b>	<b>4 600 288</b>	<b>4 308 434</b>	<b>5 184 786</b> (avec l'emprunt)
Capital c/1641	182 233	183 996	305 515	327 099	289 836	291 853	Prévu 293 648
Intérêts c/66111	158 862	151 336	151 975	146 423	145 295	139 875	Prévu 134 704
Total annuité	<b>341 095</b>	<b>335 333</b>	<b>457 490</b>	<b>473 523</b>	<b>435 132</b>	<b>431 729</b>	<b>Prévu 428 352</b>
Population	7 589	7 672	8 048	8381	8711	8835	8915
CRD/Population	435	563	499	583	528	487	582 (avec l'emprunt)
Annuité/Population	44,95	43,70	56,85	56,50	49,95	48,86	48,04
Capacité de désendettement	3,31	7,57	5,30	4,25	3,60	2,97	

La dette par habitant reste très inférieure à l'endettement moyen de la strate, qui était de 860 € par habitant en 2019 et de 821 € en 2020 (source DGCL).